

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0527

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention pour le fonctionnement et la gestion du réseau de suivi des niveaux d'eau et de sa qualité dans l'île de Miribel Jonage**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Pallega, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0527**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Convention pour le fonctionnement et la gestion du réseau de suivi des niveaux d'eau et de sa qualité dans l'île de Miribel Jonage**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1229 en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a accepté le principe d'une convention-cadre pour la gestion globale de l'eau dans l'île de Miribel Jonage.

Cette convention-cadre signée avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (Symalim), maître d'ouvrage, la Société d'économie mixte pour la gestion et l'animation des équipements de plein air et de loisirs du parc de Miribel-Jonage (Segapal), maître d'ouvrage délégué, et la Communauté urbaine, pour une durée de cinq ans, de 2003 à début 2008, a fixé le cadre général des actions à mener, arrêté les procédures à mettre en œuvre pour leur réalisation et les modalités de la participation de la Communauté urbaine ou du Symalim à leur financement. Cette convention-cadre prévoyait des conventions particulières, mais également des conventions par opération individualisée.

La gestion globale de l'eau dans l'île de Miribel Jonage dont le rôle principal est la protection de la ressource en eau potable nécessite toujours le suivi des niveaux et de la qualité de l'eau.

Le Symalim ayant délégué sa maîtrise d'ouvrage à la Segapal, une nouvelle convention avec la Segapal est soumise au Conseil de communauté pour poursuivre ce suivi tout au long de l'année, et ce, jusqu'à fin 2011 avec la répartition financière suivante, pour un programme global évalué à 222 550 € HT :

- Agence de l'eau : 35%
- Communauté urbaine : 20%
- EDF : 15%
- Voies navigables de France : 10%
- Segapal : 10%
- Région Rhône-Alpes : 10%.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la participation de la Communauté urbaine à l'opération de suivi du fonctionnement des points du réseau de mesure des niveaux et de la qualité de l'eau dans le cadre de la gestion globale de l'eau dans l'île de Miribel Jonage conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Segapal sur la période 2009-2011 et le versement par la Communauté urbaine à la Segapal d'une participation pour un montant de 44 510 € HT au titre de ce suivi.

b) - la convention à intervenir entre la Segapal et la Communauté urbaine fixant les modalités de suivi des niveaux et de la qualité de l'eau.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense total d'un montant de 44 510 € HT pour la participation au titre du suivi des équipements sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire chaque année au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - section d'exploitation - exercices 2009, 2010 et 2011 - compte 674 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.